

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	52	59
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 23/05/2024		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 11 JUIN 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 11 JUIN 2024		
Fonds de concours (2021-2026) de la commune de Croix-Caluyau		

SEANCE DU 5 JUIN 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le 5 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX**** M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE****, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER*, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoît GUIOST, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD**, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE***, Mme Roxane GHYS, M.Vincent DUSSART, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, M.Claude BLOMME, M.Christian BASSEZ, Mme Magali SAUCEZ, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Olivier DELHAYE

Etaient excusé(es) : Mme Francine CAUCHETEUX, M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Georges BROXER, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, M.Nicolas RUTER, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Pierre NOEL, M.Patrick PIANA, M.Olivier YZANIC,*

Mme Hélène Dumortier est arrivée après le vote de la délibération 49-2024

**M.Alain Gérard est arrivé après le vote de la délibération 47-2024

*** Mme Roxane Ghys est arrivée après le vote de la délibération 56-2024

***Monsieur Jean-Pierre Mazingue a quitté la séance pour les délibérations 53-2024 et 54-2024.

****Mme Francine Caucheteux est arrivée après le vote de la délibération 61-2024

***** M.André Ducarne est parti après le vote de la délibération 70-2024

Délibération n° 73-2024**Objet : Fonds de concours (2021-2026) de la commune de Croix-Caluyau**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

En principe, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ne peut pas intervenir en dehors du champ des compétences qui lui ont été transférées par les communes membres (principe de spécialité).

Par dérogation à ce principe, la loi autorise les **communautés de communes** (V de l'article L. 5214-16 du CGCT) à **verser des subventions à leurs communes membres**. Ces subventions, appelées fonds de concours, doivent être destinées à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La faculté de verser des fonds de concours aux communes membres est réservée aux EPCI à fiscalité propre.

Par délibération 68/2021 en date du 24 septembre 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'attribution du fonds de soutien aux investissements communaux.

Le versement de tels fonds de concours ne peut être **décidé qu'après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné**. Enfin, **la commune bénéficiaire doit apporter un financement, hors subventions, au moins égal au montant du fonds de concours** versé par l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.

La Commune de Croix-Caluyau sollicite l'attribution d'un fonds de concours afin de réaliser l'aménagement d'un trottoir de 80 m face à la place communale pour un montant de 59 302.20 € HT.

Considérant, après analyse du dossier par les services de la communauté, que le dossier de subvention remplit tous les critères nécessaires à l'obtention du FSIC.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 15 000.00 € maximum à la commune de Croix-Caluyau afin de réaliser l'aménagement d'un trottoir de 80 m face à la place communale. Ce montant prévisionnel pourra être réévalué selon les modalités de la convention.
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante,
- D'inviter le conseil municipal de Croix-Caluyau à adopter une délibération concordante.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	
59		

Décide :

- D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 15 000.00 € maximum à la commune de Croix-Caluyau afin de réaliser l'aménagement d'un trottoir de 80 m face à la place communale. Ce montant prévisionnel pourra être réévalué selon les modalités de la convention.
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante,
- D'inviter le conseil municipal de Croix-Caluyau à adopter une délibération concordante.

Fait et délibéré le 5 juin 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **11 JUIN 2024**
- De la publication le :

Pour le Président
 Par délégué,
 le Directeur Général Adjoint

11 JUIN 2024




le secrétaire
 François ERLEM



Pierre-Jean SANNO

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240605-73_2024DEL-DE